



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Moulins, le 7 avril 2016

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat,
Intercommunalité

Affaire suivie par : Gilles LEPRON
Tél : 04 70 48 33 69
gilles.lepron@allier.gouv.fr

n° 18/2016

Le Préfet de l'Allier

à

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes
du département de l'Allier

- Mesdames et Messieurs les Président(e)s
d'établissements publics de coopération
intercommunale fiscalité propre

et

en communication à

Messieurs les Sous-Préfets de Montluçon et de Vichy

Objet : Etats 1259 des communes et des EPCI

Réf. : ma circulaire n°9 du 11 février 2016

P. J. : 1 fiche

Par circulaire n°9/2016 en date du 11 février 2016, j'ai appelé votre attention sur la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale.

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) vous ont adressé, sous forme dématérialisée, les états de notification (1259) des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 qu'il vous appartient de retourner en totalité (2 pages), dûment remplis et en 3 exemplaires à la préfecture ou à la sous-préfecture concernée.

Il m'a paru utile de vous apporter des précisions complémentaires à ce sujet.

Lorsqu'ils sont adressés à mes services, ces documents doivent obligatoirement être accompagnés d'un exemplaire de la délibération de vote des taux correspondante et ce, même si les taux restent inchangés.

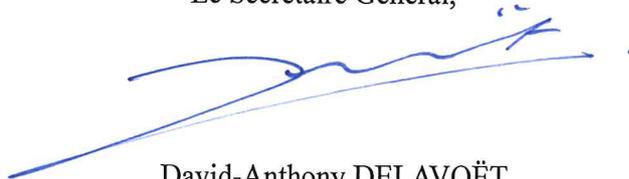
Par ailleurs, dans un objectif de simplification, les signatures (DDFIP, Préfecture/Sous-préfecture et ordonnateur maire ou président d'EPCI) n'ont désormais plus à figurer sur ces états 1259. Cependant, j'appelle votre attention sur la nécessité de remplacer les signatures initialement requises par un simple visa comportant la date, le nom et la qualité du signataire.

En outre, les états 1259 doivent être complètement renseignés par vos soins. Vous trouverez en annexe un modèle d'état (secteur communal) destiné à vous aider à identifier les rubriques des états 1259 qui doivent impérativement être renseignées avant de renvoyer ces documents, en trois exemplaires, à mes services (préfecture et sous-préfectures).

Je vous invite à suivre attentivement les commentaires figurant en rouge et en bleu dans les encadrés et dans les bulles apportés sur la maquette d'état 1259 qui vous est présentement communiquée.

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer aux orientations mentionnées ci-dessus, étant précisé que mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement nécessaire, le cas échéant.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned above the printed name.

David-Anthony DELAVOËT

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2016



COMMUNE : **MOULINS**
ARRONDISSEMENT : **03 MOULINS**
TRÉSORERIE SPL :

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

| Bases d'imposition effectives 2015 | Taux d'imposition communaux de 2015 | Taux d'imposition plafonnés 2016 | Bases d'imposition provisionnelles 2016 | Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|---|--|
| Taxe d'habitation | 23,45 | >>> | 662 400 | 155 333 |
| Taxe foncière (bâti) | 13,55 | >>> | 492 300 | 66 707 |
| Taxe foncière (non bâti) | 41,94 | >>> | 192 300 | 80 651 |
| CFE | >>> | >>> | >>> | 302 691 |
| Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : | | | | |
| Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | | | | |
| Total : | | | | 302 691 |

Taux > 1 : 2 décimales obligatoires après la virgule (y compris 00)
Taux < 1 : 3 décimales obligatoires après la virgule (y compris .000)

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016
A servir obligatoirement : 41 656
Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 41 656

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE
Produit attendu : 302 691
Produit à taux constants : 302 691

3. TAUX VOTES
Taux de référence 2016 (col.6 x col.8) : 23,45
A servir obligatoirement : 23,45

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 302 691
Produit attendu de la majoration (à reporter colonne 7) : 0

| Taux de référence de 2015 (col.2 ou 3) | Coefficient de variation proportionnelle | Produit attendu | Taux de référence 2016 (col.6 x col.8) | Produit correspondant (col.10 x col.11) |
|--|--|-----------------|--|---|
| 23,45 | 1,0000 | 302 691 | 23,45 | 662 400 |
| 13,55 | 0,7048 | 302 691 | 13,55 | 492 300 |
| 41,94 | 0,2242 | 302 691 | 41,94 | 192 300 |
| >>> | >>> | >>> | >>> | >>> |
| Produit à taux constants | | | | 302 691 |
| Produit attendu | | | | 302 691 |
| Produit correspondant | | | | 1 347 000 |

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : **A**

Le préfet, le 14/03/2016

Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le 11 MARS 2016
MARIE JEANNE GUILLE

Le maire, Marianne Y...

Y compris en l'absence de modification des taux votés par rapport à N-1

Qualité et nom du signataire obligatoires

Date obligatoire

RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS JOURS ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTURE

